

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

3 – Domaine et patrimoine

3-3 Location

OBJET

N° 2026-149

**Mise à disposition de
locaux à l'Espace Louis
Simon**

10 rue du Châtelet

**Conférence „Vieillir à sa
façon“ le 28/09/26**

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-40 du 21 mars 2026, déléguant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention joint ;

Considérant que la commune est propriétaire des locaux de l'Espace Louis Simon, situés au 10 rue du Châtelet - 74240 Gaillard ;

Considérant le souhait de faire intervenir Sandra Petit, psychologue du centre de prévention Agirc-Arrco de Grenoble, pour la conférence « Vieillir à sa façon » auprès des personnes retraitées ; projet mené entre la Mairie de Gaillard et le Comité Action Sociale de l'Agirc-Arrco Rhône-Alpes ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 – De mettre à disposition de la psychologue la salle Duvanel de l'Espace Louis Simon de Gaillard, lundi 28 septembre 2026, de 14h à 17h, à titre gratuit.

ARTICLE 2 – De signer une convention pour l'organisation de la conférence et pour l'utilisation des locaux.

ARTICLE 3 – De dire que le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Gaillard, le 22 septembre 2026

Le Maire,

Antoine BLOUIN



Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture: 23/09/26

de sa mise en ligne le : 23/09/26

de sa notification le :